

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE 21^e séance du mercredi 13 juin 2018 Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis Nº 2018/09 de la Municipalité, du 8 mars 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1. de prendre acte de la stratégie municipale en matière d'agriculture urbaine ;
- d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'543'500.- pour le financement des mesures de la politique agricole urbaine détaillées précédemment;
- 3. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 2 par le budget du Service des parcs et domaines, rubrique n° 4510.331;
- 4. de faire figurer sous la rubrique n° 4510.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ;
- de porter, en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2, les subventions qui pourraient être accordées ainsi que les recettes nettes issues du cofinancement par les fermiers;
- 6. de confirmer le prélèvement sur le Fonds communal du développement durable d'un montant de CHF 446'000.- (montants inscrits dans les objets « Ferme de Rovéréaz » et « Amburnex »), et de porter ce prélèvement en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 ;
- 7. d'accepter la réponse au postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts « Pour un lieu consacré à la valorisation de l'agriculture de proximité dans le Nord-Ouest lausannois » ;
- 8. d'accepter la réponse au postulat de M. Giampiero Trezzini et consorts « Pour une meilleure exploitation du potentiel agricole lausannois » ;
- 9. d'accepter la réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts « Pour un soutien plus actif de la Ville aux initiatives liées à l'agriculture urbaine » ;
- 10. d'accepter la réponse au postulat de Mme Séverine Evéquoz et consorts « Stop au glyphosate et aux pesticides à Lausanne ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communel de Lausanne le mercredi treize juin deux mil dix de Conseil communel de Lausanne

11:1

Le secrétaire

La présider